



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24603  
29 septembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 29 SEPTEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE  
LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Au nom de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre datée du 17 septembre 1992 que vous a adressée, au nom de son gouvernement, le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Iles Salomon (S/24572).

Comme vous le savez, mon gouvernement a déjà pris des mesures au sujet des questions soulevées dans cette lettre.

La situation de l'Ile de Bougainville, dans la province papouane-néo-guinéenne des Salomon septentrionales, qui a soulevé certaines difficultés sur la frontière avec les Iles Salomon, est une affaire intérieure à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Fidèle aux engagements souscrits en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement papouan-néo-guinéen s'est toujours efforcé de se conformer aux dispositions de la Charte des Nations Unies. C'est ce qu'il a fait, et c'est ce qu'il continuera à faire, dans le cas présent.

Le Gouvernement papouan-néo-guinéen estime qu'il vaut mieux résoudre les questions soulevées dans la lettre du Gouvernement salomonien sur une base bilatérale.

Préoccupé par la situation qui règne dans la province des Salomon septentrionales, en particulier depuis 1988, le Gouvernement papouan-néo-guinéen a, dès son arrivée au pouvoir au mois de juillet dernier, entrepris d'étudier la situation dans la province, notamment en ce qui concerne la politique et les procédures officielles qui y étaient appliquées.

Le Gouvernement papouan-néo-guinéen considère que les changements apportés et ceux qui sont à l'étude devraient contribuer à faire en sorte que les difficultés du type de celles qui sont récemment apparues à la frontière avec les Iles Salomon ne se reproduisent plus.

Le Gouvernement papouan-néo-guinéen compte sur la coopération du Gouvernement salomonien.

Le Gouvernement papouan-néo-guinéen a officiellement reconnu que des membres des forces de sécurité papouanes-néo-guinéennes avaient pénétré sans autorisation sur le territoire des Iles Salomon et s'y étaient livrés à des activités non autorisées.

Le Gouvernement a ordonné l'ouverture d'une enquête sur les activités de certains membres des forces de sécurité, a présenté ses excuses, s'est employé à remédier aux conséquences de ces activités lorsque cela était possible, a proposé de verser des indemnités et a pris des sanctions contre les membres des forces de sécurité qui s'étaient livrés à ces activités.

Dans le droit fil des principes et procédures énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gouvernement papouan-néo-guinéen s'est mis directement en rapport avec le Gouvernement salomonien au sujet de ce qui précède et a demandé qu'une rencontre des Ministres des affaires étrangères soit organisée dès que possible.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée étant un pays limitrophe des Iles Salomon qu'elle côtoie également au sein de l'Organisation des Nations Unies, du Forum du Pacifique Sud et du Melanesian Spearhead Group, le Gouvernement papouan-néo-guinéen est déterminé à maintenir des relations étroites et cordiales avec le peuple et le Gouvernement salomonien au nom du respect et de l'avantage mutuels.

Le Gouvernement papouan-néo-guinéen a donc proposé que les deux gouvernements concluent un accord officiel destiné à éviter que ne se reproduisent des événements fâcheux comme ceux qui ont marqué la période récente, à renforcer les relations bilatérales et à officialiser les arrangements pris aux fins de consultation mutuelle.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre ainsi que les pièces jointes comme document du Conseil de sécurité. Ces pièces sont le texte de la lettre que le Premier Ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Paias Wingti, CMG, MP, a adressée au Premier Ministre des Iles Salomon, M. Solomon Mamaloni, MP, en date du 21 septembre 1992, et du communiqué de presse du Premier Ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en date du 20 septembre 1992.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Renagi R. LOHIA, OBE

/...

Annexe I

Lettre datée du 21 septembre 1992, adressée au Premier  
Ministre des Iles Salomon par le Premier Ministre de la  
Papouasie-Nouvelle-Guinée

Suite à ma réponse à la communication écrite que vous m'avez envoyée par télécopie le vendredi 18 septembre 1992 en réponse à notre conversation téléphonique antérieure, je tiens de nouveau à vous exprimer ma sincère gratitude pour les efforts que vous avez déployés en vue d'arriver à une solution amiable aux problèmes causés par l'incursion dans les îles Shortland de membres des forces de sécurité papouanes-néo-guinéennes.

Je vous sais gré de votre souhait déclaré d'établir rapidement un dialogue, souhait qui est, soyez-en convaincu, le mien et également celui de mon cabinet.

A la suite d'une réunion que vient de tenir mon cabinet aujourd'hui, je tiens à vous faire connaître personnellement les décisions prises qui seront confirmées par la voie diplomatique officielle et qui tiennent compte des quatre demandes dont il est fait état dans la note de protestation de votre gouvernement publiée le mardi 15 septembre 1992.

Ces décisions sont les suivantes :

- a) Des mesures disciplinaires et autres mesures appropriées seront prises contre ceux qui ont participé à l'incursion en question;
- b) Le Gouvernement papouan-néo-guinéen acceptera toutes ses responsabilités y compris, après consultation avec le Gouvernement des Iles Salomon, le paiement d'une indemnité aux familles des habitants des Iles Salomon décédés;
- c) Le Ministre des affaires étrangères, M. John Kaputin, rencontrera son homologue des Iles Salomon et d'autres personnalités de ces îles dès que possible et rendra compte par la suite au Gouvernement papouan-néo-guinéen qui prendra une position officielle en ce qui concerne la note de protestation des Iles Salomon.

J'ai publiquement admis que des membres des forces de sécurité papouanes-néo-guinéennes ont fait incursion dans un village des îles Shortland. Le texte de cette expression de regret figurera dans la note verbale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Hier j'ai publié un communiqué de presse confirmant les mesures qui seront prises par mon gouvernement, notamment une proposition qui, je l'espère, servira de base officielle aux relations futures entre nos deux pays.

Je m'inquiète de voir que les gouvernements antérieurs de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Iles Salomon ont considéré comme un fait accompli l'importance des relations entre nos deux pays.

/...

En redressant cette situation fâcheuse, je suis convaincu qu'un accord bilatéral officiel, sous forme de traité, qui tienne dûment compte des relations et des divers intérêts communs à nos deux pays doit être conclu. Une fois cet instrument en vigueur, les accords existants pourront y être incorporés.

Pour cette raison, j'ai chargé mon Ministre des affaires étrangères de discuter plus avant cette proposition avec le Ministre Tausinga dès que possible.

J'espère que cette proposition vous agréera afin que nos deux gouvernements puissent passer au stade des négociations et signer l'accord dans un futur proche.

Je vous réaffirme mon intention de maintenir le dialogue ouvert avec vous et tiens à vous assurer que suite a été donnée à votre demande concernant le remplacement de notre Haut Commissaire actuel par mon Ministre des affaires étrangères, M. Kaputin, qui en fera part au Ministre Tausinga ainsi que de l'accord de votre gouvernement.

Permettez-moi une fois encore de vous remercier sincèrement d'avoir décidé de maintenir des liens personnels avec moi et je puis vous assurer que je ferai tout mon possible pour que nos problèmes soient résolus dans le cadre de décisions mutuellement convenues.

(Signé) Pias WINGTI, CMG, MP

Annexe II

Communiqué de presse daté du 20 septembre 1992 publié  
par le Premier Ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Le Premier Ministre, M. Paias Wingti, CMG, MP, a confirmé qu'il s'était entretenu personnellement avec son homologue des Iles Salomon dès vendredi au sujet de l'incursion frontalière sur le territoire des Iles Salomon survenue le 12 septembre 1992.

Le Premier Ministre Wingti a déclaré que lors de son entretien avec le Premier Ministre Mamaloni ils avaient réaffirmé leur engagement de maintenir entre eux le dialogue ouvert et de régler par cette voie les questions touchant les relations entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Iles Salomon.

Depuis notre décision de maintenir des contacts personnels à l'issue de la réunion du Melanesian Spearhead Group à Vila en juillet et de la publication de la Déclaration de Vila, j'ai l'intention de maintenir ces contacts avec mon homologue des Iles Salomon afin que nous puissions prendre les mesures politiques nécessaires pour régler les problèmes et les questions qui affectent nos deux pays, a-t-il ajouté.

Le Premier Ministre Wingti a également déclaré que les entretiens qu'il avait eus avec le Premier Ministre Mamaloni étaient le résultat de consultations avec les membres de son cabinet et de la décision de prendre les mesures qui s'imposent dans le cas de l'incident frontalier, compte tenu de la note de protestation du Gouvernement des Iles Salomon.

Il a confirmé que son cabinet avait décidé de prendre les mesures ci-après :

a) Des mesures disciplinaires seront prises et des poursuites engagées contre ceux qui ont participé à l'incursion;

b) Le Gouvernement accepte de verser des indemnités aux familles des habitants des Iles Salomon décédés; et

c) Le Ministre des affaires étrangères, M. John Kaputin, rencontrera son homologue dès que possible.

Ces mesures ont été établies à la suite d'une proposition du cabinet présentée par le Ministre des affaires étrangères en réponse aux quatre demandes figurant dans la note de protestation publiées par le Gouvernement des Iles Salomon le mardi 15 décembre 1992.

Le Premier Ministre a confirmé que le Gouvernement répondra par la voie officielle à la note de protestation des Iles Salomon et, en présentant les décisions ci-dessus prises par le cabinet, offrira des excuses à propos de l'incident frontalier et assurera le Gouvernement des Iles Salomon que ces incursions ne se renouvelleront pas.

/...

Il a ajouté qu'à la suite des contacts personnels qu'il avait eus jusqu'ici avec le Premier Ministre Mamaloni, les deux Gouvernements s'attaqueraient au règlement de l'incident frontalier.

Il proposera à son homologue des Iles Salomons la conclusion d'un accord bilatéral officiel qui consacrerait les relations et les divers intérêts que partagent la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Iles Salomon et servira de base aux relations futures.

Cette proposition, qui s'inscrira dans le cadre de la politique étrangère, sera discutée plus avant par le Ministre Kaputin et son homologue des Iles Salomon.

Il y a lieu de croire que les incidents frontaliers, notamment l'incursion récente sur le territoire des Iles Salomon par nos forces de sécurité viennent du fait que les gouvernements antérieurs et leurs administrations ont tenu pour un fait accompli nos relations avec les Iles Salomon.

Cette attitude explique en partie, j'en suis convaincu, la conduite irresponsable de nos forces de sécurité et les actions illégales dont elles se sont rendues coupables par la suite pour faire face aux retombées de la crise de Bougainville.

Je suis convaincu que le Gouvernement en place remédiera à cette anomalie en proposant l'accord officiel mentionné qui aura force contraignante pour nos deux pays.

-----